

---

Le 04-02-2018

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Par Annik Bolard, membre du Conseil national du Pardem

*Le 2 février 2018*



**A la première lecture, l'effet d'annonce semble fonctionner : certain des objectifs affichés par le grand distributeur dans son plan « Carrefour 2022 » paraissent positifs :**

- réduction de la taille des magasins qui défigurent la sortie de nos villes ;
- ouverture en France de 210 magasins de proximité sur 5 ans ;
- développement du commerce en ligne de produits frais, « pour alléger la tâche de la ménagère » ;
- développement des produits frais traditionnels et du Bio.
- annonce d'environ 13 Milliards d'investissements

---

## Mais qui va les payer ?

Les actionnaires dont c'est le rôle théorique d'investisseurs, lequel est censé justifier leur droit de propriété sur l'entreprise ?

## Non, les salariés !

Comme toujours, avec l'écran de fumée d'un plan de départs dits « volontaires » de 2 400 personnes employées des sièges en Île de France (soit près d'une sur cinq), un plan de « sauvegarde de l'emploi » (PSE) pour les 2 100 salariés des 273 magasins Dia dont le groupe va se séparer et le passage d'au moins 5 grandes surfaces en location gérance, qui transformera 600 salariés « Carrefour » en salariés relevant de la convention collective du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire et plus de la convention collective Carrefour, plus avantageuse.

## Ces départs seront régis par les ordonnances Macron

Délai de contestation réduit à 2 mois, pas d'obligation de suivi personnalisé des partants, moindre indemnité

...

## Rassurons-nous

Bruno Le Maire surveillera que la direction ne profite pas des possibilités qui viennent d'être ouvertes par le gouvernement dont il est le ministre de l'économie et des Finances. Bruno le Maire et son patron, Macron, feraient donc voter une loi pour que les « possibilités » ouvertes par celle-ci ne soient pas exploitées... On se moque des salariés ! Le Maire précise : « L'Etat sera très vigilant sur l'accompagnement de chaque salarié ». Cela serait la moindre des choses, Carrefour ayant obtenu sur 4 ans un minimum de 500 millions d'euros au titre du crédit d'impôt pour favoriser l'emploi. (CICE).

Résultat immédiat pour les actionnaires qui continuent de percevoir plus de 3% de dividendes, ponctionnés sur des bénéfices en baisse, mais qui atteignent encore près de 900 millions d'euro : en 3 jours la valeur de leurs actions a augmenté de 10% et bientôt de 30%, selon certains analystes.

Le plan est fait pour eux, pour la famille Moulin (11%), pour Bernard Arnault et les fonds américains qui détiennent le capital.

**Le mode de distribution qui détermine les produits que nous consommons, leur provenance (donc notre santé), une grande partie de notre cadre de vie et de notre socialisation est assujéti à la volonté de rentabilité maximum d'actionnaires privés.**

**Le PARDEM, dans son programme de gouvernement, prévoit d'enlever ce pouvoir exorbitant aux intérêts privés en nationalisant la grande distribution.**

\* *Le collectif CGT Carrefour a lancé une Pétition, [nous vous invitons à la signer](#).*

---

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire